



26-04-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-six, **le 21 avril**, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Joseph GAUTHRON, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Président du CCAS de GROSLAY**.

Présents : Mme Bouchra DERKAOUI ; Mme Johanna NEDELEC ; Mme Carmela DEGLIAME ; Mme Régine JOYEAU ; M Philippe HERCYK ; Mme Jennifer NUNES ; M CANCOUËT Patrick ; M Philippe LIVOLSI ; Mme Corinne LECLERCQ ; Mme Marilène BOISSEAU ; M Patrick HOSEMANS ; Mme Christine OUVRARD.

Absents : Mme Chantal GERARD ; M Christian SOUZA

Pouvoirs : Mme Chantal GERARD : (Pouvoir M. Philippe LIVOLSI)
M Christian SOUZA : (Pouvoir M. Patrick HOSEMANS)

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers Présents	13
Nombre de Conseillers Votants	15
Date de convocation	14/04/2026
Date d'affichage	14/04/2026

OBJET : Election du Vice-Président(e) du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 avril 2026 par laquelle ont été élus 7 membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Vu l'arrêté n°2026-22 du 13 avril 2026, portant nomination des membres du CCAS,

Considérant que le conseil d'administration du CCAS, doit dès sa constitution, élire en son sein un Vice-Président(e),

Le Président du CCAS demande aux candidats à ce poste, de bien vouloir se déclarer :

Sont candidats :

- Mme DERKAOUI Bouchra
- Mme NUNES Jennifer

Page 1 sur 2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir voté et délibéré,

Sous la présidence du Maire, Monsieur François JEFFROY, assisté de Mme OUVRARD Christine et de Mme NEDELEC Johanna assesseurs, il est procédé à l'élection du Vice-président(e) , à bulletin secret :

Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs
Nombre de blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés (hors blancs et nuls) : 13
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme DERKAOUI Bouchra : 11 voix
- Mme NUNES Jennifer : 2 voix

Mme DERKAOUI Bouchra ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-présidente du CCAS,

Envoyé le

Reçu le

En S/Préfecture de Sarcelles

Publié le

Notifié le

Certifié exécutoire par le Président,

Le

Pour extrait conforme,
Le Président,



François JEFFROY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.